

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 5 NOVEMBRE 2024 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente  
La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente  
La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente  
Le conseiller siège no 5, Monsieur Martin Valcourt, présent  
La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

La conseillère siège no 2, Madame Elisabeth Boil est absente

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
  - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
  - 5.2 Finance :
    - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024 selon le règlement 527-23 (résolution)
    - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'octobre 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
    - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
    - 5.2.4 Rapport des activités financières – 2024-10-31 – Dépôt
    - 5.2.5 État comparatif au 2024-09-30 - Dépôt
  - 5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption
    - 5.3.1 Dépôt et avis de motion - Règlement 533-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025 (résolution)
    - 5.3.2 Dépôt et avis de motion - Règlement 534-24 de régie interne et de normes durant les séances (date limite : 6 décembre 2024) (résolution)
    - 5.3.3 Dépôt et avis de motion - Règlement 535-24 modification du règlement de gestion contractuelle : clause à intégrer procédurier d'adoption (date limite : 6 décembre 2024)

- 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (résolution)
  - 5.5 Déclaration annuelle des dons et autres avantages reçus par les membres du conseil (résolution)
  - 5.6 Déclaration - Divulgateur relative apparentée (résolution)
  - 5.7 Date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et Programme triennal d'immobilisations 2025 – 2026 – 2027 (résolution)
  - 5.8 Dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal 2025-2026-2027 pour la Ville de Scotstown (résolution)
  - 5.9 Dossier vente pour taxes : nomination représentant de la ville (résolution)
  - 5.10 Arrérages des taxes – envoi lettre de rappel (résolution)
  - 5.11 Génératrices : Hôtel de Ville et Poste de chlore – Maintenance et réparation (résolution)
  - 5.12 Autorisation pour la tenue de La Guignolée (résolution)
  - 5.13 Vœux de Noël – L'Événement (résolution)
  - 5.14 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires
    - 5.14.1 27-11-2024 – Forum du Continuum HSF (résolution)
    - 5.14.2 Formation Urgence-vie : employés municipaux et pompiers – Janvier 2025 (résolution)
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Incendie
    - 6.1.1 Camion autopompe - Entériner les essais annuels obligatoires (résolution)
    - 6.1.2 Frais à facturer pour intervention à Notre-Dame-des-Bois - Intervention (résolution)
    - 6.1.3 Achat de pneus pour le camion de service (résolution)
- 7. Voirie**
- 7.1 Offre de la Municipalité de Hampden pour le déneigement : rues Albert et de Ditton, chemin MacNamee (résolution)
  - 7.2 Travaux Rue JB-Godin : ajout voyages de gravier (résolution)
  - 7.3 Estimation pour prolongement de la rue du Parc (résolution)
  - 7.4 Aide financière pour travaux (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 Service de collecte de la route 257
    - 8.1.1 Diffusion offre d'emploi et comité de sélection (résolution)
  - 8.2 Exploitation des réseaux municipaux
    - 8.2.1 Annulation de la résolution 2024-10-458 (résolution)
    - 8.2.2 Demande d'appel d'offres (résolution)
  - 8.3 Demande de branchement des réseaux municipaux à un immeuble (résolution)
- 9. Aménagement, urbanisme et développement**
- 9.1 Service d'inspection
    - 9.1.1 Fin de services avec la firme Urbatek (résolution)
    - 9.1.2 Embauche d'un inspecteur en bâtiment (résolution)
    - 9.1.3 Embauche d'un inspecteur en bâtiment pour supervision (résolution)
  - 9.2 FRR volet 4 – Vitalisation
    - 9.2.1 Parc Intergénérationnel – Acceptation de l'aide financière (résolution)

- 9.2.2 Solde et date limite pour dépôt de projet (résolution)
- 9.2.3 Projet : Shed - Prolongement de la structure (trottoir) (résolution)

**10. Loisir et culture**

- 10.1 Budget pour agent de loisir (résolution)
- 10.2 Loisirs Hampden-Scotstown : donation matériels de loisirs pour l'hiver (résolution)
- 10.3 Camp de Scotstown-Hampden
  - 10.3.1 Informations et nomination de représentant (résolution)
  - 10.3.2 Bilan et reddition de compte (résolution)
  - 10.3.3 Demande d'aide financière - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale (résolution)
- 10.4 Offre emploi : 2<sup>e</sup> employé - entretien patinoire, entretien pelouse et piste cyclable (résolution)

**11. Correspondance : nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia**

- 11.1 Dossier : Weyerhaeuser Parcels in Scotstown (résolution)
- 11.2 Dossier : MADA (MRC HSF) – Nomination représentant (résolution)
- 11.3 SDHS : Demande pour dépôt Programme Emploi Canada et traitement des paies – Année 2025 (résolution)
- 11.4 \_\_\_\_\_
- 11.5 \_\_\_\_\_

**12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

**13. Fin de la rencontre (résolution)**

-----

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

**2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2024-11-476

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis est accepté.

**ADOPTÉE**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024 par courrier électronique avec les documents pour l'atelier et la séance du conseil;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2024-11-477

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024 est adopté tel que remis.

**ADOPTÉE**

**4. Période de questions : sujets divers**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

**5. Administration et finances**

**5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

- La conseillère Madame Nadine Pesant indique que les Loisirs Hampden-Scotstown offre un spectacle le 23 novembre 2024. Elle mentionne le travail des bénévoles pour la journée d'Halloween qui fût un succès avec la maison hantée.
- Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, communique des informations sur la fin de la saison 2024 du Camping de la rivière étoilée, géré par la Société de Développement de Scotstown-Hampden. La Société travaille sur un projet d'investissement pour l'agrandissement du camping. Il explique également que la MRC du Haut-Saint-François prépare son budget 2025.
- La conseillère Madame Sonia Cloutier mentionne qu'elle a participé à un webinaire sur le programme d'aide financière pour certaines entreprises de proximité.

**5.2 Finance :**

**5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024 selon le règlement 527-23 (résolution)**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2024-11-478

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses qui étaient non prévues effectuées depuis la dernière séance au montant de 8 644,91 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
PHCIE Desruisseaux et Ass., Angus inc.	CAMP DE JOUR : remplir trousse 1er soin	37,94 \$
Récupération L. Maillé 2016	Carcasses chevreuil - 162 et 194 Ditton	574,88 \$
S.O.S Pompes pièces expert	Poste pompage princ.-Sortir pompe #2 - bloqué par roche	828,97 \$
E360S	Nettoyer 4 stations de pompage, 2 regards	2 859,55 \$
Groupe Environnemental Labrie ULC	LSHLC - Camion Western Star - Réparation joint benne	2 063,55 \$
Transport excavation Jocelyn Ménard Inc.	Voirie - Nivelier chemin JB Godin	284,57 \$
Fontaine Électronique Vitres D'Auto	Camion Western Star : entretien antenne radio	454,49 \$
AQUATECH	Aqueduc - Hors contrat - Fuite : 130, Victoria Ouest	686,12 \$
AQUATECH	Aqueduc - Hors contrat - Fuite : 98, Osborne	854,84 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>8 644,91 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'octobre 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)**

La liste des comptes présentée initialement aux membres du conseil comporte des comptes doublement inscrit. Les membres du conseil demandent qu'une vérification soit effectuée.

Salaire	du : 2024-09-01 au 2024-09-30	17 777,08 \$
Elisabeth Boil	Util. ordinateur personnel – 10-2024	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Util. ordinateur personnel – 10-2024	25,00 \$
Pesant, Nadine	Util. ordinateur personnel – 10-2024	25,00 \$
Désilets, Marc-Olivier	Util. ordinateur personnel – 10-2024	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Déplacement - Septembre 2024	51,80 \$
Désilets, Marc-Olivier	Déplacement - Septembre 2024	44,80 \$
Cloutier, Sonia	Remb. Walmart - bonbons Halloween	281,96 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec - 2e versement	13 117,00 \$
Lauzon, Nathalie	Contrat tonte pelouse terrain balle – 4e paiement	675,00 \$
Atelier mécanique RC	Contrat - Tonte pelouse Hôtel de ville – 4e paiement	689,85 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-02	284,61 \$
Visa Desjardins	Voirie - carburant pick up - 2024-10-03	224,97 \$
Ressorts Robert	LSHLC : urée pour camion Western S.	275,71 \$
Maheux, Jocelyne	Voirie : remb. : 3 can. peinture orange	65,50 \$
Dubé Équip. Bureau	Papeterie : papier 11x17, stylos, onglets	243,50 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-02	198,48 \$
Hydro Québec	Éclairage public	666,24 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	99,20 \$
PHCIE Desruisseaux et Ass., Angus inc.	Camp de jour : remplir trousse 1er soin	37,94 \$
JN Denis Inc.	LSHLC : Camion WStar - Filtres grais.	806,17 \$
Hydro Québec	Parc Walter-MacKenzie	41,05 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-09	327,20 \$
Récupération L.	Carcasses chevreuil - 162 et 194 Ditton	574,88 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024**

Maillé 2016		
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-11	180,39 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-10	288,18 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	148,80 \$
Valoris / Régie interm.	Traitement - Putrescibles (compost)	237,92 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-16	343,74 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-15	365,68 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-17	303,48 \$
BELL Canada	Bureau 2e ligne	108,70 \$
BELL Canada	Garage municipal et caserne	108,97 \$
BELL Canada	Poste chlore	97,26 \$
BELL Canada	Station Épuration	97,26 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-21	187,10 \$
Visa Desjardins	Papeterie : Walmart : 8 cartables	14,90 \$
Visa Desjardins	Canadian Tire : 6 pelles pour patinoire	222,99 \$
Hydro Québec	Hôtel de ville	675,99 \$
Visa Desjardins	Frais poste : Info-Scotstown, oct. 2024	55,10 \$
Visa Desjardins	IT Cloud.ca - Licence : 2 jours	0,23 \$
Visa Desjardins	IT Cloud.ca - Licence : renouvellement licences x 2	469,10 \$
Visa Desjardins	Crédit - Voirie : carburant	(94,88 \$)
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	248,00 \$
S.O.S Pompes pièces E.	Poste pompage princ.-Sortir pompe #2 - bloqué par roche	828,97 \$
Polard, Monique	Déplacements - Octobre 2024 – MRC	94,36 \$
Centre ponc. Courval	Voirie - Ponceaux et manchon	3 233,10 \$
Cain Lamarre	Services juridiques - litige – Sockdjou	457,32 \$
Cain Lamarre	Services juridiques - Dossier général	532,39 \$
Cain Lamarre	Services juridiques - Litige – Goguen	487,72 \$
Atelier mécanique RC E360S	Aqueduc : Entretien Pompe à eau Nettoyer 4 stations de pompage, 2 regards	32,00 \$ 2 859,55 \$
Groupe Envir. Labrie	LSHLC - Camion Western Star – Réparation joint benne	2 063,55 \$
Clôtures Orford	Parc Multi-fonctionnel : Grillage backstop	8 113,79 \$
Clôtures Orford	Parc multi-fonctionnel : clôture	20 682,34 \$
Transport excavation Jocelyn Ménard Inc.	Voirie - Nivelier chemin JB Godin	284,57 \$
Philippe Mercier Inc.	Terrain balle - Remplacer éclairage pr Dell	10 632,89 \$
Philippe Mercier Inc.	Terrain balle - Branchement lumière	51,71 \$
Philippe Mercier Inc.	Réparation lumières de rue	2 789,50 \$
Atelier mécanique RC	Inspection de la piste Marécage des Scots - 1er vers.	344,93 \$
Atelier mécanique RC	Inspection piste cyclable - 2e versement final_année 1	344,93 \$
Atelier mécanique RC	Entretien tracteur pelouse	213,81 \$
Atelier mécanique RC	Entretien tracteur pelouse	202,73 \$
Atelier mécanique RC	Voirie : entretien torches	97,73 \$
Alarme CSDR	Chalet loisirs – Inst. syst. Caméra	1 361,30 \$
J.U. Houle Ltée	Bornes incendies : antigel	904,65 \$
MRC Haut St-François	Remb fonds FRR-volet 4 (2023-10-453) - Parc mult.	98 268,00 \$
Fontaine Électronique Vitres D'Auto	Camion Western Star : entretien antenne radio	454,49 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024**

Service pneus Comeau	Camion Western Star : réparation pneu	51,74 \$
J.U. Houle Ltée	Aqueduc - Raccord flex ¾	34,02 \$
J.U. Houle Ltée	Aqueduc - tuyau pex - union – manchon	828,93 \$
JN Denis Inc.	Camion Western Star - Rempl. filtres,	538,85 \$
Marcotte Jasmine	Évènement : un jour la nuit 12 oct et halloween 26 oct	256,44 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-23	312,12 \$
Légion Canadienne	Jour du Souvenir 2024 – couronne	70,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-23	262,44 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-28	298,95 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-24	155,34 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	2 120,40 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-29	255,29 \$
Agence des douanes	Déductions employeur - octobre 2024	3 044,87 \$
Revenu du Québec	Déductions employeur - octobre 2024	7 852,63 \$
Hydro Québec	Poste de chlore - 423 route 257	1 400,94 \$
Hydro Québec	Bloc sanitaire - Parc Walter-MacKenzie	382,88 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 157 Victoria ouest	55,72 \$
Hydro Québec	Chalet loisirs - 24 Hope	60,03 \$
Hydro Québec	Pavillon Accueil -17 parc - Parc W-MK	93,92 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 64 Victoria est	36,43 \$
Hydro Québec	Station d'épuration - 163 Victoria est	1 267,10 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 5 des Peupliers	35,53 \$
Hydro Québec	Poste pompage principal - 2 Victoria Est	605,49 \$
Visa Desjardins	Crédit - Prime points Petro-Canada	(100,00 \$)
Visa Desjardins	Crédit - Prime points Petro-Canada	(100,00 \$)
CMP Mayer Inc.	Service incendie - Bottes TACTIK	247,78 \$
Eurofins Environex	Analyse eau potable	553,03 \$
Eurofins Environex	Analyse eau usée	639,84 \$
Leonard Gratton	Certificat épargne études nouveau-né 2023	1 000,00 \$
Croix Rouge, La	Entente de Services aux personnes sinistrées	225,00 \$
Les Installations Sportive Agora Inc.	Poteaux et paniers basketball	9 834,73 \$
AQUATECH	Exploitation réseaux municipaux – Octobre 2024	5 118,69 \$
Urbatek	Services inspection - Septembre 2024	2 158,04 \$
Alarme CSDR	Hôtel de Ville - Prog. Changement heure	19,55 \$
MRC du HSF	Camp jour : Fête des SAE	35,00 \$
Eurofins Environex	Analyse eau usée	252,95 \$
Pièces d'auto Angus	Voirie : batterie et graisse	287,84 \$
Camion Exc. Peterbilt	Location camion - Juin 2023	13 941,07 \$
Fonds D'Inf. territoire	Frais avis de mutation	7,15 \$
JN Denis Inc.	LSHLC - Camion Western Star – joints	416,74 \$
Ass. Coop. Agr.	Sel a glace_cadenas_marailon_clés	129,46 \$
La Patrie		
Association Coop. Agr. La Patrie	Déglaçant	51,74 \$
Hydro Québec	Éclairage public	688,72 \$
Hydro Québec	Parc	33,54 \$
BELL Canada	Bureau - Téléphone 2e ligne	108,70 \$
BELL Canada	Garage et caserne	109,25 \$
BELL Canada	Poste chlore	97,26 \$
BELL Canada	Station epuration	97,26 \$
AQUATECH	Aqueduc - Hors contrat - Fuite :	686,12 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024**

	130, Victoria Ouest	854,84 \$
AQUATECH	Aqueduc - Hors contrat - Fuite : 98, Osborne	
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-11-04	242,09 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-10-30	294,76 \$
Service Bell-eau-clerc	Fermeture pr hiver - bloc sanitaire et jeux d'eau	354,99 \$
CLD HSF	Projet "Murmures de chez nous" – 1er vers.	6 006,58 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Crédit - Facture EN00027842	(11,41 \$)
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Crédit - facture FC00232460	(57,12 \$)
Salaire	2024-10-01 au 2024-10-31	23 789,05 \$
	Total :	266 234,40 \$

**2024-11-479**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la liste des comptes est acceptée sous réserve d'une vérification pour retirer les comptes doublement inscrits et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

**ADOPTÉE**

**5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)**

**2024-11-480**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de septembre à la somme de 32 650,00 \$ :

<b>ENGAGEMENT DES DÉPENSES</b>		<b>Octobre</b>
<b># POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>CONSEIL</b>		
02-110-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total		<b>350,00 \$</b>
<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
02-130-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	400,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	400,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-414	Informatique - Logiciels : ren. Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	800,00 \$
Sous-total		<b>2 250,00 \$</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$



**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024**

02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
02-220-01-652	Remplissage bonbonnes	400,00 \$
Sous-total		<b>4 650,00 \$</b>
<b>VOIRIE</b>		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		<b>5 950,00 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	100,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		<b>16 950,00 \$</b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>		
Sous-total		- \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024**

<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total		<b>2 500,00 \$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL: 32 650,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.2.4 Rapport des activités financières – 2024-10-31 (dépôt)**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales sera remis de façon électronique aux membres du conseil le lendemain de la séance du conseil du 31 octobre 2024.

**5.2.5 État comparatif au 2024-09-30 - Dépôt**

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes, la directrice générale procède au dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2024

**5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption**

**5.3.1 Dépôt et avis de motion - Règlement 533-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025 (résolution)**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, présente le projet du règlement n° 533-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025;

**2024-11-481**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment que ce dossier a été discuté lors de l'atelier du 29 octobre 2024 et qu'ils ont reçu copie du projet pour l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement et que les montants des taxes et les tarifs des services seront inscrits à la suite de l'adoption du budget 2025;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'AVIS DE MOTION est donné et le règlement 533-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2025;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 525-23.

**ADOPTÉE**

**5.3.2 Dépôt et avis de motion - Règlement 534-24 de régie interne et de normes durant les séances (date limite : 6 décembre 2024) (résolution)**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, présente le projet de règlement n° 534-24 de régie interne et de normes durant les séances ;

**2024-11-482**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment que ce dossier a été discuté lors de l'atelier du 29 octobre 2024 et qu'ils ont reçu copie du projet pour l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement ;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'AVIS DE MOTION est donné du règlement 533-24 de régie interne et de normes durant les séances ;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 525-23.

**ADOPTÉE**

**5.3.3 Dépôt et avis de motion - Règlement 535-24 modification du règlement de gestion contractuelle : clause à intégrer procédurier d'adoption (date limite : 6 décembre 2024)**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, présente le projet de règlement n° 534-24 de régie interne et de normes durant les séances ;

**2024-11-483**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment que ce dossier a été discuté lors de l'atelier du 29 octobre 2024 et qu'ils ont reçu copie du projet pour l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement ;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'AVIS DE MOTION est donné du règlement 535-24 modifiant le règlement de gestion contractuelle 506-22 pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées ;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du

règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 525-23.

**ADOPTÉE**

**5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (résolution)**

La directrice générale Madame Monique Polard confirme avoir reçu quelques formulaires SM-70 « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » des membres du conseil le tout cadrant avec les exigences de l'article 357 et les articles suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**2024-11-484**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la directrice générale confirme le dépôt de quelques formulaires, un suivi sera fait pour recevoir tous les documents et faire rapport auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, tel qu'exigé par la loi.

**ADOPTÉE**

**5.5 Déclaration annuelle des dons et autres avantages reçus par les membres du conseil (résolution)**

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), il importe de rappeler que les membres du conseil doivent faire une déclaration écrite auprès du directeur général, lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité **OU** tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité **ET** qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$.

La directrice générale indique avoir reçu le formulaire de certaines membres du conseil et qu'ils n'ont reçu aucun don ou avantage que le formulaire dument rempli a été.

**2024-11-485**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte qu'à ce jour, aucune inscription de réception de don ou d'avantage ne soit inscrite au registre pour l'année 2024 et un suivi sera fait pour obtenir les formulaires manquants.

**ADOPTÉE**

**5.6 Déclaration - Divulgence relative apparentée (résolution)**

La directrice générale Madame Monique Polard confirme avoir reçu les formulaires de « Déclaration de divulgation relative apparentée de quelques membres du conseil;

**2024-11-486**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un suivi sera fait pour obtenir tous les documents qui font partie de la vérification financière annuelle de la ville.

**ADOPTÉE**

**5.7 Date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et Programme triennal d'immobilisations 2025 – 2026 – 2027 (résolution)**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre :

ATTENDU QUE le budget et le Programme triennal d'immobilisations doivent être adoptés lors d'une séance extraordinaire spécifique et qu'un avis public doit être diffusé pour annoncer la tenue de cette séance;

2024-11-487

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal fixe la tenue d'une séance extraordinaire le MARDI 3 DÉCEMBRE 2024 à 18 h 30 pour l'adoption du budget 2025 ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

**ADOPTÉE**

**5.8 Dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027 pour la Ville de Scotstown (résolution)**

Attendu que le nouveau rôle d'évaluation a été déposé au bureau municipal et celui-ci sera effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une période de trois ans (2024-2025-2026);

Attendu que les nouvelles valeurs sont déterminées en fonction du marché au 1<sup>er</sup> juillet 2023;

2024-11-488

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal a été informé du dépôt du rôle.

Qu'un avis public sera diffusé pour informer les propriétaires.

**ADOPTÉE**

**5.9 Dossier vente pour taxes : nomination représentant de la ville (résolution)**

Considérant que les dossiers transmis à la MRC du Haut-Saint-François pour les ventes pour taxes sont réglés par le paiement des taxes;

2024-11-489

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le dossier est réglé et que la ville n'a pas à nommer un représentant.

**ADOPTÉE**

**5.10 Arrérages des taxes – envoi lettre de rappel (résolution)**

2024-11-490

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un avis de rappel avec l'état de compte soit expédié par courrier ordinaire aux contribuables dont un solde de taxes ou de toutes factures impayées est supérieur à 50 \$;

Que les montants en arrérages devront être payés au complet avant le 31 décembre 2024.

Après cette date, la Ville transmettra un rappel par courrier recommandé au cours des prochains mois avec des frais de 15 \$ selon le règlement en vigueur.

À la séance du mois d'août 2025, la Ville adoptera une résolution dans le but de transmettre à la MRC du Haut-Saint-François la liste des dossiers en souffrance pour la vente pour taxes qui aura lieu au cours du mois de novembre 2025.

Des frais administratifs seront facturés par la MRC par dossier reçu pour la vente pour taxes en plus des frais d'avis, de publication et/ou d'enregistrement de certificat adjudicataire ou de contrat de vente.

**ADOPTÉE**

**5.11 Génératrices : Hôtel de Ville et Poste de chlore – Maintenance et réparation (résolution)**

Considérant que l'Hôtel de Ville et le poste de chlore sont dotés chacun d'une génératrice permanente;

Considérant qu'il est essentiel que ces deux génératrices soient fonctionnelles en permanence;

2024-11-491

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise les maintenances annuelles et les réparations nécessaires des deux génératrices par la compagnie Drumco selon les estimations reçues.

**ADOPTÉE**

**5.12 Autorisation pour la tenue de La Guignolée (résolution)**

CONSIDÉRANT QUE chaque année l'organisme Les Chevaliers de Colomb organise sa guignolée pour récolter des dons en argent, en passant de porte à porte;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités dans la MRC du Haut-Saint-François participeront à l'événement cette année;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés iront au profit de divers organismes de bienfaisances et d'aide aux gens de la région en situation de grande vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme responsable de cet événement demande l'autorisation pour la tenue de cet événement sur le territoire de la Ville de Scotstown;

CONSIDÉRANT QUE les articles 135 et 136 du règlement 512-23 stipulent que « *les étudiants ou les membres d'organismes sans but lucratif (OBSL) du territoire de la municipalité sont autorisés à solliciter dans le but d'amasser des fonds dans la mesure où ils sont identifiés par l'organisme ou l'école au bénéfice de laquelle la sollicitation est effectuée et que sur demande d'un responsable de l'application du présent règlement, une preuve de leur condition doit être fournie* »;

2024-11-492 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'AUTORISER la tenue de la Guignolée sur le territoire de la Ville de Scotstown, entre le 29 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**ADOPTÉE**

**5.13 Vœux de Noël – L'Événement (résolution)**

2024-11-493 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown fasse paraître des vœux pour le temps des Fêtes dans le journal L'Évènement de Scotstown pour la somme de 60 \$ en version couleur correspondant à une (1) page.

**ADOPTÉE**

**5.14 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires**

**5.14.1 27-11-2024 – Forum du Continuum HSF (résolution)**

Attendu l'invitation reçue pour participer à la première édition du Forum annuel du Continuum HSF, le mercredi 27 novembre 2024 de 8h30 à 12h45 à la salle communautaire de Johnville située au 62, chemin Jordan Hill, un moment de réflexion collective, de formation et de réseautage ;

2024-11-494 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la participation de Madame Sonia Cloutier, conseillère à participer à ce forum. Un dîner sera offert gratuitement. Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.14.2 Formation Urgence-vie : employés municipaux et pompiers – Janvier 2025 (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown doit permettre aux élus, à ses employés ou aux bénévoles de travailler de façon sécuritaire et que ceux-ci peuvent être interpellés dans le cadre de leur fonction à porter secours à un(e) collègue de travail ou auprès d'un(e) citoyen ;

Considérant que la Ville a l'opportunité d'offrir une formation de secourisme en milieu de travail gratuitement à 4 personnes qui doit avoir lieu les 18 et 25 janvier 2025 ;

2024-11-495 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que cette formation soit suivie par les employés municipaux, les pompiers volontaires et que de frais de 125 \$ par personnes excédant les formations gratuites soit payées par la ville.

Des démarches seront effectuées pour dispenser la formation à Scotstown afin de permettre une participation active des commerces ou industries qui souhaitent participer selon leurs critères.

**ADOPTÉE**

**6. Sécurité publique**

**6.1 Incendie**

**6.1.1 Camion autopompe - Entériner les essais annuels obligatoires (résolution)**

2024-11-496

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les essais annuels de freinage et d'accélération ainsi que la vérification de la pompe sur le camion incendie Freightliner en conformité avec la recommandation du ministère de la Sécurité publique pour les véhicules incendie par le Garage JB Laroche (Lennoxville).

Monsieur René Charron, directeur incendie, était responsable de ce dossier et l'autorisation de se rendre avec le camion au garage.

Lors de ces inspections, les municipalités désignées par les ententes d'entraide automatique ont été avisées.

**ADOPTÉE**

**6.1.2 Frais à facturer pour intervention à Notre-Dame-des-Bois - Intervention (résolution)**

Considérant que le 28 septembre 2024, le Service incendie de la Ville de Scotstown a été appelé à fournir assistance au Pavillon d'Accueil du Parc du Mont Mégantic sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois;

Considérant que la Ville de Scotstown n'a pas d'entente d'entraide incendie et de mesures d'urgence avec la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois;

2024-11-497

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown transmette une facture à la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois pour les frais d'assistance du Service incendie survenu le 28 septembre 2024 au Pavillon d'Accueil du Parc du Mont Mégantic, soit le salaire des employés (pompiers) et le coût d'utilisation des véhicules selon la grille de « calcul de la tarification – Québec » en vigueur et utilisés par la Sopfeu;

Que le salaire des employés (pompiers) sur appel est facturé au salaire en vigueur en y ajoutant les avantages sociaux de 20 %.

Que le temps rémunéré par véhicule commencera à l'appel initial et se termine au retour du véhicule à la caserne. Le temps facturé pour un véhicule est calculé par période de 15 minutes complétée.

**ADOPTÉE**



2024-11-498

**6.1.3 Achat de pneus pour le camion de service (résolution)**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) pneus avant pour le camion de services incendie ainsi que quatre (4) pneus arrière auprès de l'entreprise Services de pneus Comeau (East Angus) au montant approximatif de 4 209,59 \$ incluant les taxes et droits spéciaux.

Que le camion sera rendu au garage pour l'installation des pneus et ces frais sont acceptés.

**ADOPTÉE**

**7. Voirie**

**7.1 Offre de la Municipalité de Hampden pour le déneigement : rues Albert et de Ditton, chemin MacNamee (résolution)**

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2024-10-445 lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre dernier demandant à la Municipalité du Canton de Hampden si elle est intéressée à offrir ses services à la Ville de Scotstown pour l'entretien des chemins d'hiver concernant la rue de Ditton, le chemin MacNamee et la rue Albert pour une période de 1 à 3 ans par entente intermunicipale de fourniture de services ;

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden a transmis un courriel le 22 octobre dernier indiquant ceci :

*« À la suite de notre atelier de travail du 21 octobre, voici la proposition des membres du conseil pour l'entretien hivernal des chemins MacNamee et la route 257.*

*Le montant pour la période hivernale 2023-2024 était à 18 559 \$*

*A) Proposition d'une durée de 1 an 2024-2025, augmentation de 10 % : 20 414,90 \$*

*B) Proposition d'une durée de 3 ans :  
2024-2025, augmentation de 7 % : 19 858,13 \$  
2025-2026, augmentation de 5 % : 20 851,04 \$  
2026-2027, augmentation de 5 % : 21 893,60 \$ »*

2024-11-499

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil acceptent la proposition de la Municipalité du Canton de Hampden, pour l'entretien des chemins d'hiver pour la rue de Ditton, le chemin MacNamee et la rue Albert pour une période de trois (3) ans par entente intermunicipale de fourniture de services au montant de :

*2024-2025, augmentation de 7 % : 19 858,13 \$*

*2025-2026, augmentation de 5 % : 20 851,04 \$*

*2026-2027, augmentation de 5 % : 21 893,60 \$;*

Que le conseil municipal autorise la signature d'une entente intermunicipale par Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, et Madame Monique Polard, Directrice générale, pour et au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

- 2024-11-500      **7.2 Travaux Rue JB-Godin : ajout de voyages de gravier (résolution)**  
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que le conseil municipal demande à Transport Guillette et Frères l'achat et le transport de deux ou trois voyages de gravier pour la rue J.-B.-Godin pour terminer les travaux d'excavation et rechargement effectués il y a quelques semaines.
- Que des travaux seront également effectués aux deux entrées privées où les ponceaux ont été installés pour permettre une meilleure accessibilité.  
**ADOPTÉE**
- 2024-11-501      **7.3 Estimation pour prolongement de la rue du Parc (résolution)**  
SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu
- Que le dossier est reporté à une séance ultérieure.  
**ADOPTÉE**
- 2024-11-502      **7.4 Aide financière pour travaux (résolution)**  
Attendu la réception de la lettre du Ministre des Transports et de la Mobilité durable annonçant qu'à la suite de la recommandation du député, il accorde une aide financière maximale de 20 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur les rues J.-B.-Godin, Scott, Osborne, Argyle et le chemin Dell;
- SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que le conseil municipal reporte ce dossier en 2025 pour la réalisation des travaux.  
**ADOPTÉE**
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 Service de collecte de la route 257**
- 8.1.1 Diffusion offre d'emploi et comité de sélection (résolution)**  
Considérant le processus d'adhésion des Municipalités de Newport et de Saint-Isidore-de-Clifton à l'entente intermunicipale pour le service de collecte des matières résiduelles et l'acquisition d'un camion;
- Considérant qu'un offre d'emploi pour l'embauche d'un deuxième employé pour le nouveau circuit de collecte doit être effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025;
- 2024-11-503      SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que le conseil municipal accepte la recommandation du comité du Service de collecte de la route 257 pour les nominations des membres du comité de sélection responsable de recevoir les candidats qui ont postulé pour l'emploi, soit :

. Monsieur Robert Gladu, Maire de la Municipalité de Lingwick;  
. Monsieur Bertrand Prévost, Maire de la Municipalité de Hampden;  
. Monsieur Martin Valcourt, Conseiller de la Ville de Scotstown;  
Et Monsieur André Perron, Maire de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, substitut.

Ces personnes se réuniront au cours des prochaines semaines pour ce dossier.

**ADOPTÉE**

## **8.2 Exploitation des réseaux municipaux**

### **8.2.1 Annulation de la résolution 2024-10-458 (résolution)**

Considérant l'adoption de la résolution 2024-10-458 lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024 dans le but de contacter l'entreprise Aquatech pour discuter avec eux pour vérifier le prix d'un contrat de gré à gré pour les prochaines années;

**2024-11-504**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal annule la résolution 2024-10-458 pour qu'une demande d'appel d'offres par invitation soit faite pour le contrat d'exploitation des réseaux municipaux.

**ADOPTÉE**

### **8.2.2 Demande d'appel d'offres (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown possède des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées;

Considérant que ces ouvrages nécessitent des services techniques et d'entretien pour les opérations et l'entretien des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées;

Considérant que les articles 573 et suivants de la loi sur les Cités et Villes du Québec stipulent les règles pour les demandes d'appels d'offres pour un contrat pour l'exécution de travaux et/ou un contrat pour la fourniture de services;

**2024-11-505**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

La Ville de Scotstown demande des soumissions par invitation écrite pour les travaux décrits ci-dessus. Les soumissions devront être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription « Ville de Scotstown – Fournitures de services techniques et d'entretien pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées - Année 2025 ou 2025 et 2026» et le soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Le cahier des charges et le devis pourront être obtenus uniquement auprès du bureau municipal de la Ville de Scotstown.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de 60 jours à compter de la date d'ouverture des dites

soumissions. Le soumissionnaire doit tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entreprises ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Madame Monique Polard, directrice générale est chargée de procéder à la demande de soumission auprès d'un minimum de deux (2) soumissionnaires dont la liste sera déposée à l'ouverture des soumissions reçues.

Les soumissions seront reçues à l'Hôtel de Ville, située au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, à l'adresse indiquée ci-dessus, le ou avant le mardi 3 décembre 2024 à 15 heures, pour être ouvertes publiquement au même endroit à 15 h 05.

**ADOPTÉE**

**8.3 Demande de branchement des réseaux municipaux à un immeuble (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu une demande pour la possibilité d'effectuer le branchement des réseaux municipaux à l'immeuble situé au 42, rue Albert qui est en vente actuellement;

**2024-11-506**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations soient vérifiées auprès des demandeurs pour savoir l'usage visé du bâtiment par les nouveaux propriétaires pour être en mesure de prévoir le bon diamètre des canalisations qui devront être installées et les limites officielles du terrain pouvant déterminer l'emplacement des canalisations.

Une fois les informations obtenues, le conseil municipal prendra la décision finale pour cette demande.

**ADOPTÉE**

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

**9.1 Service d'inspection**

**9.1.1 Fin de services avec la firme Urbatek (résolution)**

Considérant le mandat d'inspection municipale confié à la firme Urbatek par la résolution 2022-08-391 adoptée par le conseil municipal à la séance du 9 août 2022;

**2024-11-507**

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

QUE le conseil municipal met fin aux services d'inspection municipale dispensés par la firme Urbatek au 31 décembre 2024;

QUE demande soit faite à Urbatek de terminer les dossiers des permis en cours et de transmettre tous documents relatifs aux dossiers de la Ville de Scotstown au plus tard le 31 décembre 2024 avec la dernière facturation.

**ADOPTÉE**

**9.1.2 Embauche d'un inspecteur en bâtiment (résolution)**

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste d'inspecteur municipal au sein de la Ville de Scotstown dans le but d'offrir un service aux citoyens directement à partir du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a rencontré une personne pour le poste d'inspecteur municipal pour pourvoir ce poste selon les discussions complétées ;

POUR CES MOTIFS,

**2024-11-508**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown embauche monsieur Mathieu Théoret, au poste d'inspecteur municipal sur un horaire variable de 7 heures par semaine ou selon les dossiers à traiter et ses disponibilités.

Monsieur Théoret exercera son travail au bureau municipal ou en télétravail selon les dossiers à traiter et les citoyens seront invités à recourir à ses services sur rendez-vous.

Des informations sur ce service seront diffusées aux citoyens.

**ADOPTÉE**

**9.1.3 Embauche d'un inspecteur en bâtiment pour supervision (résolution)**

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Mathieu Théoret pour le poste d'inspecteur municipal au sein de la Ville de Scotstown;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers peuvent exiger des vérifications plus complexes;

**2024-11-509**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown retienne les services de Monsieur Ghislain Lambert, inspecteur en bâtiment, pour superviser et aider Monsieur Mathieu Théoret, inspecteur municipal, lors de certains dossiers plus complexes et qui peuvent exiger plus de vérification en raison de la nature de la demande.

Les services de Monsieur Lambert sont retenus selon un horaire variable et un rapport hebdomadaire ou mensuel devra être remis au bureau municipal.

**ADOPTÉE**

**9.2 FRR volet 4 – Vitalisation**

**9.2.1 Parc Intergénérationnel – Acceptation de l’aide financière (résolution)**

Considérant l’adoption de la résolution 2024-10-462 adoptée lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre dernier pour le dépôt d’une demande d’aide financière pour l’« Aménagement d’un parc intergénérationnel » sur le terrain à l’arrière de l’Hôtel de Ville;

Considérant que l’aide financière demandée est acceptée selon l’entente entre la Ville de Scotstown et la MRC du Haut-Saint-François pour les montants suivants :

- . Aide financière du Programme FRR-Volet 4 : 75 000 \$;
  - . Contribution de la Ville de Scotstown : 8 330 \$;
- Montant total de projet : 83 330 \$;

**2024-11-510**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil municipal acceptent le projet et que le plan d’aménagement détaillé et les dépenses prévues doivent être soumis au conseil pour approbation.

QU’un rapport devra être remis au conseil et les dépenses devront être autorisées par le conseil.

**ADOPTÉE**

**9.2.2 Solde et date limite pour dépôt de projet (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown dispose d’une somme de 18 980 \$ étant le solde de la somme dont la ville pouvait disposer dans le cadre du Programme FRR volet 4;

**2024-11-511**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal étudiera les projets possibles pour valoriser certains lieux et/ou l’aménagement d’infrastructures pour disposer de la somme de 18 980 \$. Le dossier est reporté à une séance ultérieure pour décision finale.

**ADOPTÉE**

**9.2.3 Projet : Shed - Prolongement de la structure (trottoir) (résolution)**

Considérant le projet de construction d’une SHED sur le terrain municipal, numéro de lot 5 477 397;

Considérant qu’il est offert d’effectuer des aménagements extérieurs en bois par l’entreprise Pittoresco selon une estimation du 15 octobre 2024 avec la description suivante :

*Évocation de « convoyeur à billots » en 2 x 6 de cèdre blanc plané local (Gestion Nature ou Petit moulin du 4 mille) comportant les éléments suivants :*

- . *Table 4’-0 x 10’-0’’ avec bancs de part et d’autre*
- . *Chaise longue 4’-0’’ X 6’-0*
- . *Pallier pour billots 4’-0’’*

*Conception, coordination, recherche de pierres d’assis, fabrication à notre atelier, transport et installation.*

*Travaux requis par la municipalité :*

*Préparation du terrain, transport et mise en place des pierres d'assise (qt. 6 ou 8)*

*Les pierres pourraient être idéalement provenir de votre ancienne carrière de granite afin de soutenir les textes et iconographies de la Shed.*

*Nous pourrions les rechercher et les identifier.*

*Si les recherches sont infructueuses, je pourrai en fournir d'un autre type et vous les facturer.*

*Fournir des billots de peuplier de 6'-0'' pour être en lien avec la Guelph plywood.*

*Prix : 7 229.25 + taxes.*

2024-11-512

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

## 10. Loisir et culture

### 10.1 Budget pour agent de loisir (résolution)

2024-11-513

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine un budget au montant de mille dollars (1 000 \$) pour la personne de ressource en loisirs pour l'organisation et la tenue de diverses d'activités offertes aux citoyens de Scotstown d'ici le 31 décembre 2024.

Les pièces justificatives devront être remises à l'administration de la ville pour remboursement.

**ADOPTÉE**

### 10.2 Loisirs Hampden-Scotstown : donation matériels de loisirs pour l'hiver (résolution)

Attendu la réception d'une correspondance de l'organisme Les Loisirs Hampden-Scotstown datée du 18 octobre 2024 indiquant ce qui suit :

*Madame, Monsieur,*

*Par la présente, le comité des Loisirs souhaite vous confirmer la donation de son matériel de loisirs d'hiver soit :*

*- Skis de fonds*

*- Raquettes*

*- Patins à glace et casques*

*- Set de ballon-balais*

*- Matériel de gardiens de but de hockey*

*- Machine à aiguiser les patins*

*Le matériel est disponible au local des Loisirs à Scotstown et pourra être déménagé dans le vestiaire de la patinoire à votre convenance.*

*Nous restons volontiers à votre disposition pour tout complément d'information et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.*

2024-11-514

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la donation du matériel de loisirs d'hiver de l'organisme Loisirs Hampden-Scotstown et remercie les Loisirs Hampden-Scotstown;

Que Madame Sonia Cloutier, conseillère municipale, est responsable de faire le déménagement du matériel du local au sous-sol de l'Hôtel de Ville vers le bâtiment du Chalet des Loisirs.

**ADOPTÉE**

### **10.3 Camp de Scotstown-Hampden**

#### **10.3.1 Informations et nomination de représentant (résolution)**

2024-11-515

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

#### **10.3.2 Bilan et reddition de compte (résolution)**

L'organisme a déposé son bilan en date du 30 octobre dernier pour les activités reliées au camp de jour de la semaine de relâche 2024 plus la période d'été 2024 indiquant un surplus des opérations de 3 676,52 \$;

2024-11-516

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les membres du conseil acceptent le bilan qui sera finalisé d'ici la fin de l'année financière 2024 et remis aux membres du conseil après cette période.

**ADOPTÉE**

#### **10.3.3 Demande d'aide financière - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale (résolution)**

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale qui a permis d'offrir un service aux familles de Scotstown;

ATTENDU QUE ce service a été très apprécié par les familles et qu'il est essentiel d'offrir un tel service de proximité permettant aux parents de continuer leurs emplois pendant ces périodes tout en sachant que leurs enfants sont en sécurité;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown souhaite présenter une demande d'appui financier pour l'obtention d'une aide financière permettant d'offrir un projet d'animation et de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

2024-11-517

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal souhaite se prévaloir d'une aide financière pour la mise en place d'un projet de garde pour la relâche scolaire et la



période estivale 2025 pour les enfants d'âge scolaire, afin de favoriser un équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

Que le conseil municipal autorise Madame Monique Polard, Directrice générale, à déposer une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**10.4 Offre emploi : 2<sup>e</sup> employé - entretien patinoire, entretien pelouse et piste cyclable (résolution)**

2024-11-518

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'il soit affiché et diffusé une offre d'emploi pour l'embauche d'une personne à titre de 2<sup>e</sup> employé aux travaux publics, pour la patinoire et la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots, pour une période variable entre 45 à 52 semaines par année selon les travaux et les conditions climatiques et horaire de travail hebdomadaire de 40 heures sera fait.

**ADOPTÉE**

**11. Correspondance : nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia**

**11.1 Dossier : Weyerhaeuser Parcels in Scotstown (résolution)**

Considérant la résolution 2024-08-320 adoptée lors de la séance du 6 août 2024 dans le dossier d'échange de terrain offert par la compagnie Weyerhaeuser, basée à Vancouver, les trois parcelles de terrain suivantes :

- Lots : 4 774 527 et 4 774 245 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Compton – matricule : 4443 83 0280;
- Lot : 4 774 659 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Compton – matricule : 4342 34 1281;

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu le 31 octobre 2024 un projet d'acte de donation et que les membres du conseil ont pris connaissance du document;

2024-11-519

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le projet d'acte de donation préparé par Me Shalini Sangani, notaire;

Que le conseil municipal accepte ce qui suit :

*Le Donateur donne irrévocablement par les présentes entre vifs au Donataire, qui accepte par les présentes tous ses droits, titres et intérêts, le cas échéant, dans les biens immeubles suivants décrits ci-après :*

**DESCRIPTION**

(a) Certains emplacements situés sur la rue Coleman dans la municipalité de Scotstown connus et désignés comme le lot numéro **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE**

*MILLE SIX CENT CINQUANTE-NEUF (4 774 659) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton (l'« Immeuble de la rue Coleman »); et*

*(b) Certains emplacements situés sur le chemin Victoria Est dans la municipalité de Scotstown connus et désignés comme numéros de lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ (4 774 245) et QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT (4 774 527) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton (l'« Immeuble de la rue Victoria »).*

*Tels que lesdites propriétés subsistent maintenant, avec toutes les servitudes, droits, membres et accessoires y afférents, sans exception ni réserve aucune.*

*(l'Immeuble de la rue Coleman et l'Immeuble de la rue Victoria, ci-après collectivement appelés l'« Immeuble »)*

Que le conseil autorise Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, et Madame Monique Polard, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown tous documents relatifs à cette donation.

**ADOPTÉE**

2024-11-520

**11.2 Dossier : MADA (MRC HSF) – Nomination représentant (résolution)**  
SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

**11.3 SDHS : Demande pour dépôt Programme Emploi Canada et traitement des paies – Année 2025 (résolution)**

Attendu que la Ville de Scotstown a procédé à la demande d'une aide financière dans le cadre du Programme Emploi Canada été pour l'organisme la Société de Développement de Scotstown-Hampden au cours des dernières années;

Attendu que la période pour le dépôt d'une demande du programme 2025 sera ouverte jusqu'au 19 décembre 2024;

Attendu que la Société de développement Scotstown-Hampden demande à la ville sa collaboration pour remplir et le dépôt d'un formulaire d'aide du Programme Emploi Canada été 2025;

2024-11-521

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte que la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Emploi Canada été 2025 soit faite par l'administration de la ville pour et au nom de la Société de développement Scotstown-Hampden.

**ADOPTÉE**

11.4 Aucun sujet

11.5 Aucun sujet

12. **Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

13. **Levée de la séance (résolution)**

2024-11-522

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 21 h.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Désilets, Maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, Directrice générale